Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20260929-2026_17B-DE

Publié le 27/10/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation
25/09/2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	10
Votants	**10**
Quorum :	**6**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à 18h30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : Philippe PESQUEREL, Philippe PIARD, Nathaly MONROCQ, Olivier GUILLEMETTE, Jacques-Yves OUIN, Claude FOUCHER, Magali LONCLE, Régis CROTEAU, Jean-Christophe CARON, Angélique LEMIERE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nathaly MONROCQ

Délibération n° 2026/17B
Objet : Mission d'accompagnement dans la conduite de négociations sur le projet de data center et de campus numérique sur le site de l'ancienne sucrerie de Cagny.

Le site de l'ancienne sucrerie de Cagny fait l'objet d'un projet de reconversion porté par SEPIA Infrastructure : un data center d'environ 240 MW associé à un « campus numérique ».

Dans le cadre du projet d'installation porté par SEPIA Infrastructure, et afin de garantir le respect des exigences des collectivités dans l'intérêt général, il est proposé, après consultation de plusieurs entreprises, de confier une mission d'accompagnement par le bureau d'étude Hypathie. Cette mission a pour objectif de permettre à la Communauté de communes Val ès dunes, en lien avec les communes de Cagny et de Frénouville :

- De sécuriser le projet d'implantation ;
- D'optimiser les opportunités économiques ;
- De minimiser les risques ;
- De maîtriser les interactions avec les différents acteurs de la chaîne de décision, en particulier le porteur de projet et les services de l'État ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de valider la prestation auprès de l'entreprise Hypathie pour un montant de 33 000 € HT soit 39 600 € TTC.

↳ Autorise M. le Président à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer le devis.

↳ Informera le Conseil communautaire de cette opération lors de la prochaine séance.

Pour extrait conforme, Le Président,

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.